

Rimon® 10 EC

INSECTICIDE



Recommandations pour un meilleur usage dans les vergers de pommiers Canada

L'insecticide Rimon® 10 EC donne aux producteurs une solution efficace pour lutter contre la carpocapse et la tordeuse orientale du pêcher. Rimon est un excellent outil de gestion de la résistance parce qu'il prévient le dépôt de chitine, contrairement aux insecticides conventionnels qui attaquent le système nerveux des insectes. Pour de meilleurs résultats, suivre les recommandations suivantes.

Caractéristiques	Avantages
Large spectre	Rimon 10 EC permet une lutte supérieure des organismes nuisibles des pommes, incluant la carpocapse et la tordeuse orientale du pêcher*
Contrôle résiduel du lessivage	Rimon 10 EC résiste au lessivage par la pluie, et, quand il est appliqué selon les directives de l'étiquette, permet 14 jours de protection des fruits
Avantageux	Rimon 10 EC est un excellent choix dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les ennemis des cultures
Mode d'action	Rimon 10 EC est un insecticide du groupe 15 (IRAC) qui prévient le dépôt de chitine. Ce mode d'action unique fait de Rimon 10 EC un excellent produit à utiliser en rotation pour la gestion de la résistance
Délai de sécurité après traitement de 12 heures DAAR de 14 jours	Rimon 10 EC est facile à utiliser et à appliquer. Il a une faible toxicité pour les mammifères, donc moins toxique pour les animaux et l'environnement

Calendrier : **Carpocapse** – Le moment de l'application de Rimon 10 EC est basé sur le Biofix. Le Biofix est la date de la première capture d'insectes adultes dans les pièges sexuels.

La première application du produit pour la carpocapse est au 100DJ après le Biofix dans l'Est du Canada et au 161DJ après le Biofix pour l'Ouest du Canada. Cela coïncide habituellement avec la post-floraison.

Tordeuse orientale du pêcher – Rimon 10 EC doit être appliqué avant l'éclosion des œufs de chacune des générations pour prévenir les dommages aux fruits et aux ramilles. Dans le cas d'infestation sérieuse et en présence de papillons et de pontes continues, utiliser les plus hauts taux et poursuivre l'application.

Les applications subséquentes devraient être faites à entre 10 et 14 jours d'intervalle jusqu'à quatre applications par saison.

Toujours lire et suivre toutes les recommandations et les directives inscrites sur l'étiquette
Rimon est une marque de commerce déposée de Makhteshim Chemical Works Ltd.

©2007 Chemtura Canada Co./Cie

*Organismes nuisibles pour lesquels le produit est actuellement homologué au Canada

Mode d'application : Appliquer Rimon 10 EC par application terrestre seulement. Ne pas traiter le milieu d'une rangée sur deux.

Appliquer Rimon 10 EC au taux de 0,93 – 1,4 L de produit par 1 000 L de solution vaporisée. Le plus haut taux peut être utilisé dans les cas de graves infestations.

MÉLANGE DU PRODUIT

Volume vaporisé	Quantité de produit requise par hectare		Commentaires
	0,93 L de Rimon 10 EC/1 000 L	1,4 L de Rimon 10 EC/1 000 L	
700 L/ha	651 ml	980 ml	Volume minimal vaporisé pour les arbres de moins de 3 m de hauteur ou les arbres soutenus par des treillages. NE PAS utiliser un plus petit volume vaporisé sur les arbres de plus de 3 m de hauteur.
935 L/ha	870 ml	1,3 L	935 L/ha est le volume vaporisé minimal pour les arbres de plus de 3 m.
1 000 L/ha	930 ml	1,4 L	
1 500 L/ha	1,4 L	2,1 L	
3 000 L/ha	2,8 L	4,2 L	
3,500 L/ha	3,3 L	4,9 L	

Précautions : Ne pas faire plus de quatre applications par saison ni appliquer plus de 10,97 L de produit par hectare par saison.

Éviter l'application sur plusieurs générations d'organismes nuisibles de la même espèce à des fins de gestion de la résistance.

Toute la culture doit recevoir une couverture vaporisée uniforme sans quoi le contrôle souhaité peut ne pas être atteint. Rimon 10 EC ne contrôle pas les insectes adultes, mais seulement les insectes immatures.

Rimon 10 EC n'a pas d'activité systémique. La réapplication à entre 10 et 14 jours d'intervalle au cours des périodes de croissance végétative rapide peut être nécessaire.

Ne pas appliquer à moins de 80 m des plans d'eau.

Pour commencer : Vaporiser tout d'abord 1,4 L/1 000 L/ha (en utilisant le tableau de dilution ci-dessus) lors de la post-floraison. Faire une deuxième application par vaporisation de 1,4 L/1 000 L/ha de 10 à 14 jours plus tard.